



**AFFAIRE N°16**

**Rapport d'activités 2013 de la SPL Maraina**

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix-huit du mois de décembre à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**ETAIENT PRESENTS**

**NOTA**

Nombre de conseillers en  
exercice : 48

Présents : 27  
Absents représentés : 15  
Absents : 06

GROSSET PARIS Isabelle	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	HOARAU Emmanuelle
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
YEBO Henri-Claude	MAUNIER Daniel	
HUET Henri-Claude	GAUVIN Solène	
LEBON Marie Jo	DJOUX RIVIERE Mimose	
RIVIERE François	GASTRIN Albert	
MALET Harry	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle	
TURPIN Clarita	PAYET José	

**ABSENT**

Monsieur Harry MUSSARD, Monsieur Alin GUEZELLO, Monsieur Olivier RIVIERE, Monsieur Jacquet HOARAU, Monsieur Jean-Jacques VLODY, Madame Colette FONTAINE

**REPRESENTE(E)S -PROCURATION**

Monsieur Bachil VALY, Monsieur André DUPREY, Monsieur Patrick LEBRETON, Madame Inelda BAUSSILLON, Monsieur Axel

---

VIENNE, Madame JAVELLE Blanche Reine, Madame GERARD  
Gilberte, Monsieur Harry Claude MOREL, Monsieur Jean Daniel  
LEBON, Madame Priscilla PAYET, Madame Monique BENARD-  
DESLAY, Madame Catherine TURPIN, Monsieur François  
ROUSSEY, Monsieur Paulet PAYET, Madame Sabrina PICARD.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des  
collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris  
au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée  
à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)**  
Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

**Conseil Communautaire**  
**Séance du jeudi 18 décembre 2014 à 14 h 00**

**AFFAIRE N°16**

**SPLA Maraïna : Communication du rapport de l'exercice 2013**

Le Président informe l'assemblée que conformément aux dispositions prévues à l'article L.1524-5 du code Général des Collectivités Territoriales, la SPLA Maraïna nous a communiqué son rapport d'activité pour l'année 2013.

Il est rappelé aux membres que la CASud a approuvé sa participation à la SPLA Maraïna par délibération n°17 en date du 16 décembre 2011. La CASud détient 4,16% de l'actionnariat de la SPLA dont le capital social s'élève en 2013 à 2 401 487€.

La SPLA Maraïna a pour objet de réaliser pour le compte de ses actionnaires toutes opérations d'aménagement visant à :

- Mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,
- Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- Réaliser des équipements collectifs,
- Lutter contre l'insalubrité,
- Permettre le renouvellement urbain,
- Sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti des espaces naturels.

Son domaine de compétences s'étend aux études préalables, acquisitions et cessions d'immeubles se rapportant à l'objet ci-dessus.

Le Conseil d'Administration comprend 17 postes d'administrateur et est présidé par le Président de Région, qui a donné délégation de signature au Directeur Général M. Didier ROBERT, et au Directeur de la Stratégie Opérationnelle M. Gilbert RIVIERE.

La CASud dispose d'un poste d'administrateur dans le collège des EPCI, représenté par M. Olivier RIVIERE (délibération n°10 du Conseil Communautaire du 25 octobre 2014)

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 2 248 334€ en 2013. Le poste traitements et salaires représente le principal poste des charges d'exploitation 1 141 970€, soit 76%, en progression de près de 50% par rapport à 2012.



Le résultat d'exploitation dégagé en 2013 s'élève à 67 347€ contre -925 296€ en 2012. Au 31 décembre 2013, le total bilan de la société s'établit à 6 658 175€.

La Région Réunion contribue pour l'essentiel au chiffre d'affaires de la SPLA, 1 937 036€, soit 86,15% de l'activité.

A ce jour, la CASud n'a confié aucune mission à la SPLA Maraïna.

Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte que la SPLA Maraïna a présenté son rapport d'activité 2013 tel que prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil est prié de bien vouloir en en prendre acte.**

### **DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité :**

**Le Conseil prend acte du rapport de l'exercice 2013**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président de la CASud**

**André THIEN AH KOON**

